

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE

143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2025-064**

**Objet : Convention d'intervention en analyse de la pratique professionnelle pour le service France services**

**LE PRESIDENT**

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT les besoins du service France services en matière d'analyse de leur pratique professionnelle ;

- **DECIDE** de signer la convention d'intervention en analyse de la pratique professionnelle 2025-2026 pour le service France services, avec Madame Adeline DAUJAT, intervenante en analyse de la pratique, pour un montant de 1 412,64 €.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 25 juillet 2025  
Publiée le **28 JUIL. 2025***

Fait à Chazey-sur-Ain, le 25 juillet 2025.

Le Président  
de la Communauté de communes

**Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN**

Jean-Louis GUYADER



**Adeline DAUJAT**

**06.80.11.65.55 /**

[adelinedaujatpro@gmail.com](mailto:adelinedaujatpro@gmail.com)

**Intervenante en analyse de la pratique / Supervision**

**Numéro de déclaration d'activité : 840 102 276 201**

**SIRET : 534 666 466 00022**

## **CONVENTION D'INTERVENTION EN ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE**

**ANNEE 2025-2026**

Cette convention est signée,

Entre d'une part, la **communauté de commune plaine de l'Ain** situé à **143 rue du château 01150 Chazey-sur-Ain** représenté par **Monsieur GUYADER Jean-Louis, Président** Et **Adeline DAUJAT, Intervenante en analyse de la pratique, Siret n° 534 666 466 00022, Professionnelle de l'intervention en analyse de la pratique.**

L'analyse de la pratique est un processus de soutien par le questionnement favorisant la réflexivité face aux situations vécues dans le lien avec les usagers. Les phénomènes inconscients à l'œuvre viennent altérer la créativité des professionnels. C'est par la compréhension dans la mise en représentation lors la séance que le sens émergera. La distanciation par le récit amènera les professionnels à penser leur pratique avec un regard nouveau. La posture réflexive groupale permettra un sens inédit sur des situations de travail paraissant jusqu'alors insensées et parfois douloureuses.

\*\*\*

Il a été convenu entre les deux parties :

- **Article 1 : La mission, les objectifs**

La mission d'animation de groupe d'analyse de la pratique a été confiée par l'établissement à **DAUJAT Adeline.**

Les objectifs sont de permettre au groupe de réfléchir sa pratique au travers un espace de parole neutre pour une construction de sens du vécu. C'est à partir de situations exposées par les participants que le travail s'élabore. Cet espace se construit dans un cadre spécifique. Les séances doivent être régulières et dans un espace-temps raisonnable. La durée des séances et ses horaires sont stables et délimités en amont du début du travail. Un engagement des participants est demandé en début d'année à travers une présence régulière notamment.

- **Article 2 : Mise en place des séances**



**Adeline DAUJAT** **06.80.11.65.55 /**  
[adelinedaujatpro@gmail.com](mailto:adelinedaujatpro@gmail.com)  
**Intervenante en analyse de la pratique / Supervision**  
**Numéro de déclaration d'activité : 840 102 276 201**  
**SIRET : 534 666 466 00022**

Code établissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	IBAN	Code BIC
17806	00470	62249368410	59	FR76 1780 6004 7062 2493 6841 059	AGRIFRPP878

- **Article 5 : Confidentialité**

L'animateur s'engage auprès de l'établissement ou du service à considérer comme confidentielles et étant soumis à la discrétion professionnelle toutes les informations relatives à l'activité et à l'organisation.

Lors de la première séance, les règles propres à ces temps seront énoncées aux participants comme cadre de travail.

- **Article 6 : Report de séance / Résiliation / Renouvellement d'engagement**

- ✓ **Le renouvellement de l'engagement** est signé pour une durée de 12 mois. Il se renouvelle par tacite reconduction.
- ✓ **Report de séance** : les dates sont fixées à l'année, cependant, exceptionnellement une date peut être modifiée sous couvert d'un délai minimum de 15 jours de prévenance de ce report entre les deux parties.
- ✓ **La résiliation** peut intervenir à chaque fin d'engagement.

**Rédigée en double exemplaire**

Signature et cachet de l'établissement  Précédé de la mention « lu et approuvé »	<b>ADELINE DAUJAT</b>  Précédé de la mention « lu et  Approuvé »  <i>Lu et approuvé</i>
--	---

**Adeline DAUJAT**

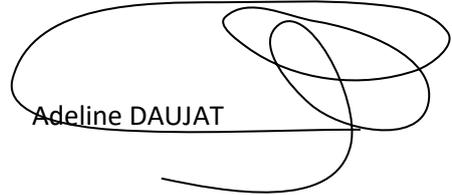
[adelinedaujatpro@gmail.com](mailto:adelinedaujatpro@gmail.com)

**06.80.11.65.55 /**

**Intervenante en analyse de la pratique / Supervision**

**Numéro de déclaration d'activité : 840 102 276 201**

**SIRET : 534 666 466 00022**



Adeline DAUJAT